



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10
Absent : 2

Date de la convocation

Jeudi 11 septembre 2025

Objet

Délibération 2025-09 A

Travaux d'effacement Rue
Couffon

De la Commune de Daon
Séance du 18 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Marie-Françoise Jahier, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

Délibération de principe

Objet : Avant projet sommaire Travaux de dissimulation

Commune : DAON

Lieu : Rue du Dr COUFFON entière - Proposition N°1

Référence du dossier : EF-03-001-25

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il est précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	64 250,00 €	48 187,50 €	3 855,00 €	19 917,50 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	26 640,00 €	5 328,00 €	1 598,40 €	22 910,40 €
3 -Eclairage public (HT)	29 275,00 €	7 318,75 €	1 756,50 €	23 712,75 €
TOTAL GENERAL	120 165,00 €	60 834,25 €	7 209,90 €	66 540,65 €



Après étude et débat,

DELIBERATION 2025-09 A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à 9 Voix POUR et 1 ABSTENTION

- Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2026

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	64 250,00 €	48 187,50 €	3 855,00 €	19 917,50 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	26 640,00 €	5 328,00 €	1 598,40 €	22 910,40 €
3 -Éclairage public (HT)	29 275,00 €	7 318,75 €	1 756,50 €	23 712,75 €
TOTAL GENERAL	120 165,00 €	60 834,25 €	7 209,90 €	66 540,65 €

- S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
- S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10
Absent : 2

Date de la convocation

Judi 11 septembre 2025

Objet

Délibération 2025-09 B

Devis volets logements
communaux - Choix de
l'entreprise

De la Commune de Daon
Séance du 18 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Marie-Françoise Jahier, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

PATRIMOINE

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que deux devis ont été établis pour la fourniture de 9 volets solaires sur mesures pour le premier étage des logements communaux.

- Entreprise Point P - Château-Gontier ; pour un montant approximatif de 4 768.65 € HT soit 5 722.38 € TTC
- Entreprise Leroy Merlin - Laval ; pour un montant approximatif de 5 360.42 € HT soit 6 432.51 € TTC

L'installation sera assurée par les agents communaux.

DELIBERATION 2025-09 B

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-VALIDE le devis de l'entreprise Point P de Château-Gontier pour un montant approximatif de 4 768.65 € HT soit 5 722.38 € TTC pour la fourniture de 9 volets roulants solaires sur mesures pour le premier étage des logements communaux

-Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 19 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10
Absent : 2

Date de la convocation

Judi 11 septembre 2025

Objet

Délibération 2025-09 C

Convention Territoriale
Globale 2026-2030

De la Commune de Daon
Séance du 18 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Marie-Françoise Jahier, Pascal Lardeux

Etaient absents : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

Convention Territoriale Globale 2026-2030

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

- ✧ La petite enfance
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire



❖ L'enfance - la jeunesse

- Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
- Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire

❖ La parentalité

- Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
- Accompagner le parcours et le développement de l'enfant

❖ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

- Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller la territorialisation des projets
- Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De valider les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030,
- De l'autoriser, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION 2025-09 C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

* Valide à 10 Voix POUR,

- Les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux

Le 19 septembre 2025